

Eligibilité administrative du dossier	Complétude du dossier	Affiliation Rapports d'activité et financier validés par la dernière AG Projet associatif RIB (au nom de l'association!)	Obligatoire
	Respect des délais de transmission		Obligatoire
	Bilan à date des actions N-1		Prioritaire
Eligibilité des projets	Budget équilibré		Obligatoire
	Période de réalisation précisée	Action datée qui doit impérativement commencer en 2023 : peut être terminée, en cours ou non commencée au moment de la demande. Elle peut se poursuivre sur le 1 ^{er} trimestre 2024.	Obligatoire
	Adéquation entre le projet associatif et la subvention demandée		Obligatoire
	Cohérence avec la note d'orientation et les projets sportifs fédéral et territorial	Priorités Agence : Féminisation, Para-sport, Sport Santé Projet Sportif Fédéral	
	Demande expliquée de manière détaillée et motivée		
	Proposition d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant d'évaluer l'action		
	Cohérence budgétaire, explicitation des dépenses, diversification des recettes		
	Seuil minimal de subvention	1 500€ 1 000€ pour les clubs situés en ZRR/Contrat de ruralité	Obligatoire
Instruction et proposition du montant d'aide attribué à chaque dossier → l'éligibilité d'une action ne vaut pas forcément soutien financier si d'autres dossiers sont jugés plus prioritaires au regard des contraintes d'enveloppes budgétaires.			